

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Réservez, anticipez

Vous pouvez effectuer chacune de vos réservations au plus tôt, **1 mois avant** votre déplacement, et au plus tard à **19 heures la veille** de votre déplacement.

Réserver

• Via la Centrale d'Appels

Ouverte de 6h à 22h du lundi au samedi et de 9h à 19h le dimanche et jours fériés (sauf le 1er mai)

• 24h/24

- Via Internet sur www.mobilazur.org
- Via le SVI

N°Vert 0 805 20 06 06

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ou **04 93 54 58 18**

Le Prix

1€ le voyage

Les Points de vente

Les tickets sont vendus :
par correspondance, en adressant le règlement à Mobil'Azur ou directement auprès du conducteur.

Des modalités de paiement simplifiées peuvent être proposées aux clients selon leurs besoins et leur handicap.

Voyagez



Les Transports sont assurés de 7h00 à Minuit du Lundi au Samedi, et de 9h00 à 19h00 les dimanches et jours fériés (sauf le 1er mai)



Pour bien préparer votre déplacement

Lors de votre demande de transport :

- indiquez l'heure de départ, l'heure de retour,
- l'adresse précise et le lieu de destination,
- précisez si vous êtes accompagné(e).

Lors du transport :
Soyez présent au lieu de rendez-vous 10 minutes avant l'heure.

Pour tout renseignement, l'Equipe Mobil'Azur est à votre écoute au :

N°Vert 0 805 20 06 06

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ou **04 93 54 58 18**

Par courrier ou sur place :

59, rue de la Buffa
06 000 NICE

Par fax : 04 93 53 37 40

Sur Internet : www.mobilazur.org

Par mail : mobilazur@keolis.com



Keolis
Nice Côte d'Azur

NICE CÔTE AZUR

MOBIL'AZUR EST UN SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE NICE CÔTE D'AZUR

Octobre 2010

Mobil'Azur

Le service public de transport des personnes à mobilité réduite.

NICE CÔTE AZUR

MOBIL'AZUR EST UN SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE NICE CÔTE D'AZUR



EDITO

L'organisation des transports et le développement de l'accessibilité constituent des enjeux fondamentaux de l'obligation de proximité qui incombe à la collectivité. Le service Mobil'Azur répond à ces deux missions.

Mobil'Azur rend la ville accessible aux personnes qui, de par leur handicap, ne peuvent se déplacer avec les transports en commun classiques. Il répond à un besoin important et permet à chacun, sans discrimination, de profiter de la vie de la cité, d'accomplir des démarches, de retrouver des proches.

Dans ce même esprit de proximité, Mobil'Azur a été conçu afin de rendre son utilisation aisée et souple : large plage horaire de fonctionnement, possibilité d'acheter des titres de transport par correspondance, réservation sur appel gratuit à partir de 6h du matin...

Ce service s'inscrit dans une démarche générale de Nice côte d'Azur qui vise à développer la mobilité et l'accessibilité dans tous les domaines de la vie quotidienne : les transports, l'accès aux bâtiments, la pratique des activités sportives et de loisirs...

Ce document d'information est là pour faire connaître l'existence de ce service, et permettre à tous les publics concernés d'en profiter pleinement !

Christian Estrosi
Maire de Nice
Président de Nice Côte d'Azur



Mobil'Azur est un service de transport public mis en place par la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur. Il est exploité par Keolis Nice Côte d'Azur, filiale de Keolis.

POUR QUI ?

Le service est réservé aux personnes à mobilité réduite domiciliées dans l'une des 27 communes de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, et s'étant inscrites au préalable :

- les personnes en fauteuil roulant
- les personnes atteintes de cécité complète
- les personnes ne pouvant utiliser, seules ou accompagnées, les transports en commun
- les visiteurs ou touristes handicapés séjournant sur le territoire et répondant aux critères précédemment décrits.

Les Transports sont assurés à l'intérieur de la Communauté Urbaine, desservant ainsi :



- | | |
|------------------|-------------------------|
| Aspremont | Falicon |
| Beaulieu-sur-Mer | Lantosque |
| Cagnes-sur-Mer | La Gaude |
| Cap d'Ail | La Roquette-sur-Var |
| Carros | La Trinité |
| Castagniers | Levens |
| Coaraze | Nice |
| Colomars | Saint-André-de-la-Roche |
| Duranus | Saint-Blaise |
| Eze | Saint-Jean-Cap-Ferrat |
| | Saint-Jeannet |
| | Saint-Laurent-du-Var |
| | Saint-Martin-du-Var |
| | Tourrette-Levens |
| | Vence |
| | Utelle |
| | Villefranche-sur-Mer |

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription au service est effective après participation à une journée d'inscription et avis Favorable de la Commission d'Inscription.

Cette journée se déroule une fois par mois dans les locaux de Mobil'Azur, en présence d'un médecin, d'un ergothérapeute, d'un représentant de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et de Mobil'Azur.

Pour participer à cette journée, Contactez-nous au :

N°Vert 0 805 20 06 06

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ou 04 93 54 58 18

Sur simple demande, nous vous guiderons et vous adresserons un dossier d'inscription.

